OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DU SENAT.

Mardi, 19 février 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présents: Jas. G. Bryce président pro. tem. au fauteuil.

MM. Adams, Beebe, Butler, Caulfield, Chambliss, Clark, Cole, Dannoy, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Hereford, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Swayze, Tatman et Van Wickle.

Le Secrétaire-Adjoint informe la Chambre du concours du Sénat aux bills suivans:

"Acte pour pourvoir au paiement des membres, des officiers et des dépenses contingentes de l'Assemblée générale."

"Acte pour pourvoir à la nomination de deux notaires publics additionnels pour la paroisse de Catahoula."

"Acte pour créer un notaire public additionnel pour la paroisse de Carroll."

"Acte pour autoriser le Gouverneur de l'Etat à nommer un notaire public dans la paroisse de Franklin," et

"Acte pour donner aux Greffiers des Cours de District, le pouvoir de convoquer les jurys de police des différentes paroisses."

Il informe de plus la Chambre, du concours du Sénat aux amendemens à "l'Acte pour venir au secours de Alexander S. Blackburn, pour des services rendus à l'Etat pendant l'invasion par les Anglais en 1814-15," et il demande le concours de la Chambre auxdits amendemens.

Il demande de plus le concours de la Chambre aux actes suivans:

"Acte en faveur de O. A. Le Beau, assesseur pour la paroisse de la Pointe-Coupée, pendant les années 1847 et 1848."

"Acte pour venir au secours de J. H. Cuningham."

"Acte pour donner à Michel Jonas et à Joseph Jonas, le privilége exclusif de tenir un bac sur le fleuve Mississipi au raccourci de Shreeve, dans la paroisse Pointe-Coupée, Ouest-Feliciana et Concordia."

"Acte pour protéger les personnes et la propriété contre l'explosion des bouilloires à bord des bateaux à vapeur naviguant dans les eaux de l'Etat de la Louisiane, en nommant des ingénieurs capables et pour punir leur négligence," et

"Acte pour venir au secours de Jean Baptiste Dupont et Isidore Macarty Honoré, vétérans de 1814-15."

Le Secrétaire-Adjoint informe de plus la Chambre que le Président pro. tem. a signé le bill enrôlé de la Chambre, intitulé:

"Acte pour incorporer la ville de Vernon dans la paroisse de Jackson."

Sur la motion de M. Hereford, il est donné un congé de quelques jours à M. Waddill.

Le Président soumet un préambule et des résolutions adoptés par le Conseil général de la ville de la N.-Orléans, demandant qu'il soit fait quelque changement à la loi qui prescrit le terme pendant lequel les navires arrivant par mer, pourront être amarrés dans le port de la Nile-Orléans.

Ledit mémoire est référé, sur motion, au comité du commerce, agriculture et manufactures.

Le Président soumet le rapport suivant, qu'on lit, et il est référé au comité sur la milice:

En conformité à la loi et à une résolution du Sénat, le soussigné Adjudant et Inspecteur-Général, a l'honneur de soumettre le rapport suivant, sur la condition actuelle de la milice, son organisation et sa discipline, ainsi qu'un exposé des défauts dans les lois relatives à la milice, qui, dans son opinion, fait voir qu'il est nécessaire de faire quelques amendemens auxdites lois, pour les rendre plus effectives et pour remplir le but pour lequel elles ont été faites.

L'Etat est divisé en quatre divisions, treize brigades et cinquante-trois régimens et bataillons séparés.

De ces derniers, une brigade,—La Légion de la Louisiane, et deux régimens,—les volontaires de la Louisiane, et le régiment de Washington, sont des corps volontaires. Tous les régimens de la milice ordinaire sont organisés, à l'exception de deux. La Légion de la Louisiane est dans un état d'organisation et de discipline très complet, et les volontaires de la Louisiane et le régiment de la Louisiane s'organisent avec rapidité, ayant été presque dissous pendant la guerre avec le Mexique. Les compagnies, appartenant à ces deux régimens, qui sont au complet et qui ont nommé leurs officiers, sont dans une condition parfaite et font honneur à nos soldats-citoyens. Nous avons aussi des compagnies d'artillerie à Donaldsonville, Bâton-Rouge et Carrollton, et des compagnies de cavalerie dans les paroisses d'Est-Feliciana et de Ste-Marie. Toutes ces compagnies sont bien organisées et ont des officiers capables, et leur discipline fait voir qu'elle ne sont pas en arrière de leurs frères, en ce qui regarde les qualités requises pour former un soldat.

En raison de la difficulté de mettre en vigueur les lois, il a été impossible de rassembler la milice afin d'en faire l'inspection, et de connaître sa force actuelle.

Tel a été le résultat, depuis vingt ans, sous tous les changemens aux lois, depuis 1830, aucun rapport n'a été fait au gouvernement général avant 1847, à laquelle époque le soussigné, après les plus grands efforts, a pu obtenir des retours et faire un rapport complet, faisant voir que nous avions presque triple en nombre, et sur ce rapport, nous avons reçu des Etats-Unis, trois fois le nombre d'armes, que nous eussions reçu sous le dernier rapport, savoir:

Par les retours de 1830, notre milice se montait à près de 15,000, qui nous donnait droit à 110 fusils. En 1847, le soussigné fit un rapport de près de 45,000, par lequel nous avons tiré annuellement environ 330 fusils, de la valeur de $13 50 chaque, faisant voir un gain à l'Etat de près de $3,000 par an. Le nombre actuel de notre milice, ne peut guères varier du dernier rapport, quoique nous ayons une augmentation annuelle. Son organisation est toujours à peu près la même. Deux régimens qui auparavant n'avaient pas d'officiers ont été organisés, et dans d'autres les vacances ont été presque toutes remplies. Dans le peu de temps que nos citoyens consentent à donner pour les exercices, il est hors de question de donner beaucoup d'instruction militaire.

Le grand but à avoir serait d'enrôler et d'organiser sous des officiers convenables; pour que dans le moment de besoin, nous puissions savoir où trouver les hommes, et que leurs officiers soient prêts. Les parades sont nécessaires pour faire leurs enrôlemens et pour habituer chaque homme à une subordination propre ainsi qu'à l'idée, qu'il forme une partie de la force et de la défense de son pays, et qu'il doit une partie de son temps et de ses services pour accomplir ce but.

Pour assurer ce but, le soussigné a eu l'honneur, dans d'autres occasions, d'appeler l'attention de la Législature à quelques amendemens à la loi, lesquels, s'ils sont faits, la rendront, je crois, effective, et assureront un succès plein et entier.

Ces amendemens sont ainsi conçus:

1er—Qu'il soit obligatoire aux personnes élues ou nommées à des places, de les accepter et d'en remplir les devoirs.

2me—Changer la manière de recevoir les excuses et de collecter les amendes.

3me—Diminuer et simplifier les cours martiales et les Cours d'assessement.

4me—Diminuer le nombre des parades ainsi que le montant des amendes imposées pour absence.

Il a été passé un bill par la Chambre des Représentans à la dernière session, et qui se trouve parmi les affaires inachevées du Sénat, lequel je crois, remédiera à ces points et donnera à notre système une telle efficacité, que nous serons toujours en état d'éviter toute crise qui pourrait avoir lieu. Si la Législature ne consent pas à faire un changement radical dans notre système de milice, je suis d'opinion, que les amendemens qui vous sont recommandés plus haut, tout en simplifiant la loi et en la rendant moins lourde, assureront une organisation continue et en même temps rempliront les rangs de nos corps volontaires dans l'Etat.

Après tout, les corps de volontaires sont les seuls sur lesquels nous pouvons compter en temps de paix et forment le seul noyau de notre force et de notre défense en temps de guerre.

Ces considérations font une impression si forte sur le soussigné, qu'il ne peut pas demander avec trop de sollicitude à la Législature, de passer une loi, qui assurera l'établissement d'un moins un corps de volontaires dans chaque paroisse, et de faire des allocations assez libérales, pour les mettre en état de maintenir leur discipline, et d'être toujours prêts à remplir leurs devoirs importants, avec honneur et pour la sûreté de l'Etat.

J'ai bien l'honneur de vous saluer,

CHARLES A. ROWLEY,
Adjudant et Insp. Général.

M. Layet, greffier de la Chambre, informe le Sénat du concours de la Chambre aux bills et aux résolutions, qui suivent:

"Acte pour incorporer la ville de Jefferson.

"Résolution requérant nos sénateurs et demandant à nos représentans au Congrès de faire leurs efforts pour obtenir un service de poste trois fois par semaine, de Natchitoches, par la voie de Manny dans la paroisse de Sabine et de Mansfield dans la paroisse de De Soto à Shreveport.

"Acte pour autoriser la nomination d'une Notaire Public additionnel pour la paroisse de Caddo.

"Acte pour créer un Notaire Public additionnel, dans et pour la paroisse d'Avoyelles." et "Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la ville de Providence."

Il informe de plus le Sénat du concours de la Chambre, aux amendemens du Sénat au bill intitulé:

"Acte relatif à l'élection d'un juge de paix additionnel dans le district No 2 du Jury de Police et d'un constable, dans la paroisse de Caddo."

M. Layet informe de plus le Sénat du concours de la Chambre à l'amendement au titre du bill, intitulé: "Acte pour établir un bac sur la rivière Atchafalaya dans la paroisse d'Avoyelles."

Il informe aussi le Sénat que la Chambre rejette l'amendement du Sénat au bill intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Trinity."

Il demande aussi le concours du Sénat aux bills et résolutions qui suivent:

"Acte pour confirmer la location de la Maison de Cour de la paroisse de Jackson.

"Acte relatif aux cimetières."

"Résolution requérant l'Ingénieur de l'Etat de se rendre à la Grande Rivière et au Bayou Pigeon dans la paroisse d'Iberville, et de faire enlever les obstacles à leur navigation."

"Résolution requérant nos sénateurs et demandant à nos représentans au Congrès de faire leur possible, pour obtenir un service de poste, trois fois par semaine, entre la Nile-Orléans et Donaldsonville, entre Donaldsonville et Opelousas, et Assomption et Tigerville" et

"Résolution ordonnant à nos sénateurs et priant nos représentans au Congrès de faire passer une loi pour que la brelle de la Rivière Rouge soit enlevée."

M. Phillips, du comité des affaires paroissiales, auquel a été référé la pétition de certains citoyens de la paroisse de Natchitoches, demandant l'affranchissement de la négresse esclave Henriette, conformément à la dernière volonté de sa maîtresse défunte, Mad. Rachel, fit un rapport adverse à la demande de cette pétition.

[illegible] part du comité des améliorations à l'intérieur, M. Phillips rapporte un bill intitulé: "Acte pour augmenter la force effective des [illegible] de l'intérieur de l'Etat," qui subit [illegible] lecture, et sur motion, il est mis à l'ordre spécial du jour pour jeudi le 21 février.

Au nom du comité des finances, M. Phillips fait un rapport favorable à

"L'Acte pour autoriser la liquidation des affaires de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans."

Le dit bill subit sa seconde lecture et il est adopté.

Sur motion, et après dispense des règles, ledit bill subit sa troisième lecture et passe.

Conformément aux instructions du Sénat, M. Phillips, du comité des finances, rapporte un bill intitulé:

"Acte pour abolir toutes les lois qui règlent l'intérêt conventionnel," qui est lu une première fois.

M. Phillips obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis préalable, un bill intitulé:

"Acte pour venir au secours de Wm. J. et Albert Arnett," qui subit sa première lecture.

Sur motion, et après dispense des règles on fait la seconde lecture du dit bill, et il est référé au comité des réclamations.

Sur la motion de M. Dufour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte fixant la compensation à payer pour l'arrestation des esclaves marrons," est renvoyé au comité judiciaire.

M. Moore présente un mémoire de MM. Rice et Clark, de Philadelphie, demandant qu'il soit fait une allocation pour les payer pour certains ouvrages fournis à la Chambre des Représentans et à la librairie de l'Etat.

Sur motion, le dit mémoire est référé au comité des réclamations.

M. Richardson a la permission de présenter un bill intitulé:

"Acte pour venir au secours de J. D. Davenport, de la paroisse de St-Tammany," qui subit sa première lecture.

Sur motion, on se dispense des règles, le dit bill subit sa seconde lecture, et il est référé au comité des réclamations.

M. Drew, du comité des relations fédérales, auquel a été référé le bill intitulé:

"Acte pour autoriser le Gouverneur à obtenir un bloc de pierre ou de marbre," rapporte un substitut au dit bill, lequel substitut est intitulé:

"Acte pour obtenir un bloc de pierre pour le monument de Washington."

Le dit substitut est lu une seconde fois, et il est adopté.

Sur la motion de M. Peck, la première section du dit bill est reconsidérée.

M. Peck fait la motion d'amender la dite section en effaçant l'inscription qui s'y trouve, conçue ainsi qu'il suit:

"L'Etat de la Louisiane, toujours fidèle à la Constitution et à l'Union," et en insérant à sa place les mots: "*L'Etat de la Louisiane, l'Union sous la Constitution.*"

Cette motion est rejetée et la section est adoptée.

Sur motion et après dispense des règles, le dit substitut subit sa troisième lecture et il passe.

M. Drew, du comité des relations fédérales, fait un rapport favorable au bill intitulé:

"Acte pour changer l'époque de tenir les élections pour membres à la Chambre des Représentans du Congrès des Etats-Unis, de l'Etat de la Louisiane."

M. Van Wickle, du comité des améliorations à l'intérieur, auquel a été référée la

"Résolution qui fixe le salaire des députés-Ingénieurs à deux mille piastres," y fait un rapport favorable.

La dite résolution subit sa seconde lecture.

M. Dufour offre la résolution additionnelle qui suit, comme amendement à la dite résolution et devant être la première résolution:

"Résolu, etc—Qu'à l'avenir le salaire de l'Ingénieur de l'Etat sera fixé à trois mille piastres par an."

M. Swayzé demande l'appel nominal, sur l'adoption de cette résolution.

M. Bryce président.

MM. Adams, Butler, Caulfield, Chambliss, Clark, Cole, Dannoy, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Haralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Swayzé, Tatman et Van Wickle votent en faveur de son adoption—22 voix.

Et MM. Beebe et Hereford votent contre—2

La dite résolution est par conséquent adoptée.

M. Swayzé demande l'appel nominal, sur l'adoption de la résolution suivante, qui est l'originale:

"Résolu, etc—Que le salaire du Député-Ingénieur de l'Etat sera fixé à l'avenir, à deux mille piastres par an, payable sur mandat de l'Ingénieur de l'Etat comme autrefois."

M. Bryce au fauteuil.

MM. Adams, Beebe, Butler, Clark, Cole, Dufour, Duncan, Gardère, Harralson, Hereford, Moore, Phillips, Tatman et Van Wickle votent en faveur de son adoption—14 voix.

Et MM. Caulfield, Chambliss, Dannoy, Drew, Gaudet, Peck, Ray, Richardson, Ricker et Swayzé votent contre son adoption—10 voix.

Par conséquent la dite résolution est adoptée.

M. Peck présente une résolution additionnelle, comme amendement, qu'on lit et elle est adoptée.

Sur motion, et après dispense des règles, la dite résolution subit sa troisième lecture et elle est adoptée finalement.

M. Peck, du comité du Pénitencier, fait le rapport suivant, qu'on lit et on donne ordre de le faire imprimer:

Le comité nommé de la part du Sénat relativement au Pénitentiaire, demande la permission de soumettre son rapport unanime, dont la teneur suit:

Les membres dudit comité ont visité cet établissement. Chaque département paraît en être bien administré. Les condamnés paraissent être bien vêtus, bien nourris et bien entretenus sous tous les rapports.

Les machines de toute espèce sont dans un ordre parfait, et les articles manufacturés dans cet établissement sont de qualités égales à ceux de la même espèce qui se manufacturent ailleurs; nous citerons en particulier les grosses cotonnades, appelées communément Lowels, Kentucky, Linseys, Jeans, ainsi que les chaussures de nègres telles que les brogans, etc., et avec le plus grand plaisir que le comité recommande l'usage de ces articles au public. Afin de donner une juste appréciation des rapports qui lient l'Etat avec cet établissement sous un point de vue pécuniaire, il est nécessaire de remonter de quelques années à une législation antérieure.

Par un acte approuvé le 25 mars 1844, la somme de $15,000 fut prêtée aux fermiers, MM. McHatton, Pratt et Cie., afin de les mettre à même d'achever l'établissement de la manufacture des grosses cotonnades et du drap de laine,—à raison d'un intérêt de 6 pour cent par an,—ladite somme remboursable au bout de trois ans.

Par un acte approuvé le 8 mars 1845, la somme de $15,000 fut allouée pour faire reculer le mur du côté de l'Etat, et le faire relever de six pieds, et pour faire construire un édifice en briques à deux étages.

Par un acte approuvé le 17 février 1847, il fut fait une allocation de la somme de $37,000, dont $12,000 devaient être affectés à l'achèvement de l'édifice mentionné dans l'acte passé en 1845, et $25,000 à l'achat et à l'installation de machines à manufacturer de la cotonnade et du drap de laine, $15,000 de ces derniers $25,000, toutefois, devaient être remboursés en bons souscrits par les fermiers en échange des sommes d'argent à eux prêtées.

Ainsi le total des allocations faites en vertu de ces trois actes s'élevait à la somme de $52,000.

Le comité a appris du Bureau des Directeurs, que les fermiers, aux termes de leur premier bail, ont contre l'Etat, pour améliorations consistant en bâtisses et en machines, une réclamation s'élevant à $20,915 52. Le comité se prononce contre la validité de cette réclamation, en invoquant les termes du bail de 1844.

Aux termes de ce bail, qui porte la date du 9 juillet 1844, les fermiers ont obtenu le fermage du Pénitentiaire avec toutes ses dépendances, pour le terme de cinq ans, commençant le 1er octobre 1844. Les conditions du bail étaient que ces fermiers paieront les salaires du médecin, du commis et du prêtre, montant à la somme de $2,200,—et "qu'ils laisseront, sur les lieux, à l'expiration du bail, tous les changemens, toutes les additions, toutes les bâtisses, toutes les améliorations, toutes les machines, etc, de toute sorte, que lesdits fermiers y auront faits et placés pendant la jouissance de leur bail, gratuitement et sans qu'il en coûte rien à l'Etat".

Par la 10me section d'un acte pour pourvoir à améliorer l'administration du Pénitentiaire de la Louisiane, approuvé le 25 mars 1844, le fermier est requis d'avoir à acheter de l'Etat tous les matériaux et tous les articles manufacturés, qui se trouveront disponibles à l'époque de son contrat, à un prix qui sera fixé par deux arbitres assermentés, "et à l'expiration dudit bail, s'il n'est pas renouvelé, l'Etat prendra dudit fermier tous les matériaux et tous les articles manufacturés qui se trouveront alors disponibles, sur le pied d'un semblable arbitrage".

Conformément aux dispositions de cette section, les fermiers du Pénitentiaire, en vertu de leur ancien bail, ont souscrit à l'Etat leur bon pour la somme de $15 000, montant de la valeur estimative des matériaux et des articles manufacturés, etc, qu'ils ont reçu de l'Etat. Ce bon a échu le 1er octobre 1849.

A l'expiration du dernier bail, les directeurs du Pénitentiaire ont reçu de l'ancienne maison, Mc Hatton, Pratt et Cie, dont les membres étaient MM. James A. Mc Hatton, Charles Mc Hatton, Wm Pratt, et Geo. W. Ward, des matériaux et des articles manufacturés, etc, pour la valeur de $24,067 20, et les transférèrent à la nouvelle maison connue sous le nom de Mc Hatton, Ward et Cie, dont les membres sont Jas. A. Mc Hatton, Charles Mc Hatton et Geo. W. Ward.

Le comité se prononce contre leur réclamation. Votre comité est, en effet, d'opinion, que l'Etat n'est obligé ni légalement ni moralement de prendre des fermiers les matériaux et les articles manufacturés, etc, qu'ils avaient de disponibles à l'expiration de leur ancien bail, attendu que le bail a été renouvelé aux mêmes individus, à l'exception d'un d'entr'eux qui s'est retiré de leur maison de commerce.

MM. Mc Hatton, Ward et Cie. ont été élus fermiers par le vote réuni des deux Chambres de l'Assemblée Générale, le 13 mars 1848. Les conditions du bail ont été changées par acte en date du même jour. En vertu du nouveau bail, l'Etat reçoit un quart des bénéfices, garanti n'être pas au-dessous de quatre mille piastres. Sous l'ancien bail, l'Etat ne recevait aucune part des bénéfices.

Le but de la 10me section de l'acte de 1844 ci-dessus mentionné, est évident; c'est de protéger le fermier contre toute perte ou tout dommage, dans le cas où son bail ne serait pas renouvelé; mais, comme les matériaux et les articles manufacturés, etc, qui étaient disponibles à l'expiration du dernier bail, ont été en la possession de la nouvelle maison de commerce, composée des mêmes individus à l'exception d'un des associés qui s'en est retiré, les fermiers n'ont pu éprouver aucune des pertes ni aucun des dommages contre lesquels la section dont il s'agit a pour but de les garantir.

En outre, votre comité rapporte que les fermiers ne se regardent pas comme tenus, d'après leur nouveau bail, de payer les salaires des employés de l'établissement. Sur ce point le comité est arrivé à une conclusion différente, en se référant à une partie de la seconde section d'un acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour améliorer l'administration du Pénitentiaire de la Louisiane, approuvé le 25 mars 1844", et approuvé le 8 mars 1848, dont la teneur est comme suit: "lesquels termes et conditions seront que lesdits fermiers verseront tous les ans dans le trésor de l'Etat un quart des bénéfices annuels provenant dudit Pénitentiaire, et garantiront que lesdits bénéfices ne seront pas moindres de quatre mille piastres par an. Si cet article ne doit point être interprété de manière à impliquer l'idée des revenus net, alors l'Etat ne recevra pas en minimum quatre mille piastres par an, et sera assujetti, à l'expiration du présent bail, s'il n'est point renouvelé, à prendre le surplus de marchandises et de matériaux que les fermiers pourront avoir alors de disponibles.

Pour ces motifs... [illegible]

Pour ces considérations le comité soumet le projet de bill ci-joint, [illegible] aux termes du bail.

C'est pourquoi, le comité vous présente le projet de loi ci-joint.

(Signé) Henry Peck,
Rapporteur du comité du Sénat.

M. Peck, du même comité, présente un "Acte pour faire collecter les sommes d'argent dues à l'Etat par le Pénitentiaire."

Cet acte est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.

M. Butler, du comité des réclamations, fait un rapport favorable au bill intitulé:

"Acte en faveur de Benjamin Cullen, Shérif de la paroisse de Jackson."

M. Dufour, du comité réuni, nommé pour prendre en considération tout sujet relatif à la taxe dans la ville de la Nouvelle-Orléans, rapporte un bill intitulé:

"Acte pour définir certains pouvoirs et devoirs des Conseils des diverses municipalités de la Nouvelle Orléans et pour pourvoir à l'élection de certains officiers municipaux", qui subit sa première lecture. Il est ordonné de le faire imprimer, et il est mis à l'ordre du jour pour lundi prochain 25 février.

M. Clark offre la résolution suivante, qu'on lit, et elle est adoptée:

"Résolu que le comité des améliorations à l'intérieur est et demeure requis d'examiner les comptes et les preuves dans le bureau de l'Etat pour les années 1848 et 1849, et de plus, pour faire connaître les sommes qui ont été reçues par le département de l'ingénieur pendant ces années."

M. Adams présente une pétition de divers habitans des Bayous Grosse Tête et Maringouin, s'opposant à l'ouverture de l'embouchure basse de la Fausse Rivière, ainsi qu'il est recommandé par l'ingénieur de l'Etat, laquelle, sur motion, est référée au comité des chemins et levées.

De la part du comité des améliorations à l'intérieur, auquel avait été référée la pétition des habitans de la Pointe Coupée, relative à la Grande Levée dans ladite paroisse, M. Van Wickle rapporte une "Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat, en cas de la destruction de la grande levée, de se rendre là pour reconstruire ou réparer ladite levée", qui subit sa première lecture.

Sur motion, et après dispense des règles, la dite résolution subit sa 2de et 3me lecture, et est adoptée.

Sur la motion de M. Dufour, M. Phillips, comme rapporteur du comité des finances, est nommé du comité des institutions charitables, et il est permis audit comité de s'absenter, à partir de jeudi prochain, afin de remplir leurs devoirs.

M. Clark présente une pétition de J. Jervin, C. A. Slack et autres, relative à certaines améliorations à l'embouchure de la Fausse Rivière, qui est référée au comité des chemins et levées.

Sur la motion de M. Drew, le bill intitulé: "Acte pour améliorer l'organisation du bureau du secrétaire d'Etat" qui était à l'ordre spécial du jour pour aujourd'hui, est mis à l'ordre du jour pour mardi prochain, 26 courant.

Sur la motion de M. Moore, le bill intitulé: "Acte pour amender l'article 644 du Code de Procédure, à l'effet d'exempter de saisie un domicile "homestead" aux habitans de cet Etat", qui était à l'ordre du jour pour aujourd'hui, est mis à l'ordre du jour pour mardi, 26 février.

Sur la motion de M. Dufour, le bill intitulé: "Acte pour définir quels sont les droits et les propriétés qui seront exempts de saisie", est aussi mise à l'ordre spécial du jour pour mardi prochain.

Il est reçu plusieurs messages écrits du Gouverneur.

ORDRE DU JOUR—SECONDE LECTURE.

Le Sénat s'occupe de nouveau des résolutions relatives à l'esclavage.

Pendant qu'on discutait la 4me résolution,

Sur motion, le Sénat siège à huis clos, pour s'occuper des affaires de l'Exécutif.

Les portes s'ouvrent.

Sur motion, le Sénat s'ajourne à demain à 10 heures A. M.

STAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse St Jean-Baptiste.
Cour du 4e District Judiciaire.

Succession de feu François Paloma.

Tous ceux que cela peut concerner sont notifiés d'avoir à déduire sous dix jours, à compter de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte, déposé ce jour, de la succession de feu François Paloma, administré par le Greffier de cette Cour, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds répartis conformément audit compte.

Paroisse St Jean-Baptiste, le 6 mars 1850.
LUDGER PERRET,
Greffier.

Marchandises de Printemps.

Reçu par les derniers arrivages:—10 caisses chapeaux de paille flambards, bords simples et doubles; 12 do do marins do; 4 do do flambards pour enfans; 2 do do feutre, formes américaines et tyroliennes; 10 do do de soie, 1re qualité; 2 do arabies assortis; 1 do taffetas noirs; 2 do pèlerines taille assorties; 4 do coutils, divers prix; 4 do rideaux mousseline brodée et broché; 1 do éventails noirs et colorés, 1 do ombrelles riches; 1 do albarine chiné et imprimée; 1 do barège à carreaux; 1 do do uni; 1 do taille guipure brodé pour mantelets et châles; 1 do rubans satin, assortis de numéros et qualités; 10 ballots organdis, Dollus, Mieg & Co; 1 caisse voilettes noires et blanches, brodés et imitation; 10 do mousseline à carreaux unis et brochés; 5 do mouchoirs madras, 1re qualité, 5 do do suisses; 1 do mousseline suisse unie; 4 do do plumetis et brochée, blanche et couleur; 4 do parapluies pour dames; 1 do gants filet, extra, mitaines longues et courtes, &c; 1 do crêpes de toutes couleurs pr 10 m; 1 do robes mousseline brodée, blanche et couleur.

Ainsi qu'un assortiment complet d'articles d'importation française, à vendre par
P. BONIS,
Rue Conti, en face de la Banque de la Louisiane.
11mars (au Premier).

MARCHANDISES FRANÇAISES pour le printemps, à vendre à très bas prix, par les soussignés:

10 balles jaconats nouveautés Dollfus Mieg & Co.
10 do organdis Pompadour do do
6 do do à volant, Gros, Odier, Roman & Co
6 do do riche, Hartmann fils.
10 do Jaconats petits dessins pour enfans
4 do do deuil et demi deuil.
4 do batiste d'Ecosse.
10 do toile du Nord.
4 do cotonnade pour enfants.
4 caisses mousseline Suisse extra fine
3 do rideaux brodés riche.
4 do mouchoirs madras deuil et couleur.
2 do chaussettes écrues pr hommes et enfans.
2 do drap d'été extra fin.
2 do ombrelles unies, noires et couleurs.
3 do mouchoirs batiste, brodés, unis et coul.
2 do jupons crinoline.

MARCHANDISES ANGLAISES.

6 caisses serviettes barus rouge et bleu
4 do bas pour femmes et fillettes.
4 do lasting noir pour cordonnier.
4 do royal croton pour habit d'été.
4 do alpaca noir.
2 do flanelle gaze.
2 do pique blanc et couleur pour gilets.
2 do courtepointes piquées 12|4, très riches
6 balles toile à drap de Dundee 6|4.
6 do do do 12|4.
4 do coutil à matelas pur fil.
6 do fil d'épreuve.
2 do planters linen.

26fev H. DE GOER & RIFFLARD.

A VENDRE—300 paniers vin de Champagne de MM. Muller, Ruinart de Rheims.
30 barriques vin de Bordeaux.
Par P. BONIS.
Rue Conti, en face de la Banque de la Louisiane, 11mars (au Premier).

WILLIAM PRICE, Plombier,
No. 162, rue Poydras.

A l'honneur d'informer le public qu'il entreprend toutes les affaires de ce genre et qu'il peut fournir des bains à douches chaudes et froides, bassins à lavabos, robinets à lieux d'aisances, fontaines, pompes de force, pompes à bierre et autres, arrangées dans le meilleur goût; tuyaux en plomb et plomb en feuilles de toutes descriptions et à employer de toute espèce de manière; poses et réparations de toute espèce d'ouvrages à bord des navires. Les prix sont modérés.

Il sont en outre, AGENTS pour les GATCHEL'S PATENT HYDRAULIC RAM
7janv—1an

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 131 rue du Camp, Nile-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs, pompes de force, pompes à bierre, etc., etc.; ustensils de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne, réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps, tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai aux prix modérés. 12mo

EN débarquement du navire Lucina, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés,
150 barriques vin rouge bon pour famille;
40 barils vin blanc Haut Sauterne;
16 quarts cognac, de preuve et bon;
4 balles bouchons fins pour bouteilles;
2 do do pour vinaigre
BOYER FRERES.
14fev rue Moreau et Mandeville, 3e Mun

EN MAGASIN—500 caisses véritable absinthe suisse Ed. Pernaud Bellet Enquette,
100 do do do Z. Lecoultre,
50 do do Kirschenwasser do do.
200 do do absinthe Sauvageot et Bruneton,
400 do vin rouge de différentes marques,
150 do do blanc Haut Sauterne,
10 do prunes à l'eau-de-vie.
13fev N. DUDOUYT, 12 Toulouse.

Importation directe de Suisse.

ABSINTHE et kirsch de différentes marques, telles que Veron & Lecoultre, Ed. Pernod, Berthoud & fils, F. Berger, Aug Leuba & Rosselet Dubied, 6 années trempe de gruyères véritable, en magasin et à vendre par
J. N. CURIEN,
7 mars 32, rue Dumaine.

EN MAGASIN.—30 1|4 pipes vieux cognac 1re preuve, marque J. Boreau, véritable cognac.
10 1|4 do do 2me preuve do do.
10 1|4 et 1|8 barriques do 1re preuve marque Le Coq, do do.
20 futailles 1|2 pipes et 1|4 de pipes 2me preuve différentes marques bon ordinaire.
13fev N. DUDOUYT, 12 Toulouse.

MARCHANDISES mexicaines au drawback—indiennes anglaises 9|8, mousselines imprimées cachemires, bayetas, flanelles imprimées, canelle de Ceylan, batiste en couleur, papier à cigarette, à vendre à bas prix et à des conditions raisonnables
R. D. BLOSSMAN,
7 jan No 12 rue Conti.

VINS EN CAISSES—300 caisses St-Julien, 200 Haut Talence 1844, 1846, 250 St-Emilion 1844, 1846, 150 Brane Mouton, Léoville, etc.
400 paniers champagne grandes et petites bouteilles, et à vendre par J & J TARDOS,
4 mars No 31 Vieille Levée.

BATISTES IMPRIMÉES Écharpes des dernières modes et venant d'être ouvertes. Aussi—Un choix d'organdis et balzorines imprimées, première nouveauté.
D. H. HOLMES, 24, rue Canal,
4mars entre les rues Bourbon et Dauphine.

32000 CIGARES DE LA HAVANE, Val Cross, en débarquement du navire Selina, à vendre par
Fco. PUIG Y PUIG,
8 fev 29 rue Commune.

VIEUX VIN MÉDOC—8 barriques Vve Quertman, Château Lecrock de Germanville, 17 du Frenceley Lalande, 23 do Millar 1844,—25 do St Estephe Médoc, au magasin et à vendre par
A. CARRIERE,
4fev 25, rue de la Vieille Levée.

Ayant droit au drawback

40 Caisses absinthe Suisse, marques C F. Berger.
15 caisses kirsch do do.
A vendre à des prix réduits pour clore une consignation par J. N. CURIEN,
7 mars 32, rue Dumaine.

HOCHHEIMER—50 caisses vieux vin 1825 et 1834, à vendre par A. CARRIERE,
4 fev 25 Vieille Levée.

VIN BLANC très supérieur—25 barils Haut Sauterne 1840, en magasin et à vendre par
A. CARRIERE,
4fev 25, rue de la Vieille Levée.

CAFE DE CUBA—400 sacs venant d'arriver, à vendre par
MITCHEL & MASENDORFF,
1mars 36 rue Poydras.

GOUSSE DE VANILLE—Une caisse vanille, en déchargement de la goëlette J P Smart, de Tampico, à vendre par
J M CABALLERO,
6mars 32, Vieille Levée.

VIN DE MARSEILLE première qualité—150 barriques venant d'arriver et à vendre par
PAUL JUGE FILS & CO,
22fev—15f 27, St-Louis

VIN ROUGE pour famille—24 barriques, à vendre par P. LONGIS,
4mars 47, Vieille Levée

VINS en caisses—150 caisses vin fin Château Laffitte et Margaux, 100 du Haut Sauterne 1841, 25 do Cantenac, 30 do Pauillac, 15 do St-Julien 1841, 540 caisses vin ordinaire, à vendre par
P. LONGIS,
4mars 47, rue Vieille Levée.

CHAMPAGNE—150 paniers champagne, Decal Grape en magasin et à vendre par
A DELAMARE, 26 rue St-Louis
18 fev

RHUM de la Jamaïque—1 pinson, à vendre par
P. LONGIS,
4mars 47, Vieille Levée

CIRE D'ABEILLES—4 balles cire blanche d'Alabeilles, de la Havane, à vendre par
FDO DE FUENTES & CO.,
29 janv 22, Vieille Levée.

BRIQUES A FEU—50,000 briques anglaises Pittsburg et Pennacole, à vendre par
THS. BLOIS,
4mars 91, rue des Magasins.

VIN ROUGE—300 barriques vin de Bordeaux de différentes marques, à vendre par
P. LONGIS,
4mars 47, rue Vieille Levée.

VINS FINS en barriques—3 barriques vin St-Julien 1841, 10 do St Emillion vieux, 10 do Chateau Margaux 1844, à vendre par
P. LONGIS,
4mars 47, rue Vieille Levée.

HUILE d'olives—300 paniers en grandes et 1|2 bouteilles, à vendre par
P. LONGIS,
4mars 47, Vieille Levée.

VIN DE MARSEILLE—100 barriques, en magasin et à vendre par P. LONGIS
4mars 47, rue Vieille Levée.

VIN [illegible] marque F. Durand, en [illegible] vendre par
P. LONGIS,
4mars 47, rue Vieille Levée.

CHAUX DE THOMASTON—700 barils, nouvellement reçus et à vendre par
THS BLOIS,
4mars 91 rue des Magasins

CIMENT—250 barils Newark, Nelson & Brown, ciment hydraulique de Rosendall, en déchargement, et à vendre par BLOIS & FORTIER,
4mars 91 rue des Magasins

PLATRE DE PARIS—300 barils plâtre calciné, en déchargement, et à vendre par
THS. BLOIS
4mars 91, rue des Magasins.

RECU par le steamboat Iowa, arrivé de St Louis, 20 barils bierre première qualité, 2 caisses saucissons fumés, à vendre par
J. N. CURIEN,
7 mars 32, rue Dumaine.

SUCRE de la Havane.—600 caisses sucre blanc jaune et brun, en déchargement et à vendre par
27fev J P BERCIER, 54, Vieille Levée

FRUITS AU JUS—50 caisses pêches et fruits assortis au jus, en magasin et à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
18 fev 35, rue Natchez.

MARCHANDISES sous les clefs de la Douane: 16 barils ampades douces; 10 do do amères; 30 do eau-de-vie espagnole, 36 degrés; 30 de vin d'Oporto, à vendre par P. CUSACHS,
19fev Encoignure Condé et St-Philippe.

PRUNES SECHES—90 caisses boîtes de fantaisie 10; 20 do en bocaux do 4, à vendre par
O. VALETON & Co,
1 mars 25, rue Tchoupitoulas.

SHERRY le meilleur qui ait jamais été importé sur ce marché, à vendre par
J N RICULFI & Co,
8 fev 17, rue de la Commune

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures qualités, à vendre par
J M CABALLERO,
6mars 32, Vieille-Levée.

CIGARES Principe de la marque du steamboat, à vendre par J N RICULFI & CO,
8 fev 17, rue de la Commune

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par
DOMINIQUE LANATA.
1Mars 9 et 11, rue Jefferson

EAU DE FLEUR D'ORANGER—30 caisses grand modèle, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
7 mars No 90 rue St Louis

VINAIGRE DE VIN BLANC—60 barils bon vinaigre Bordeaux, à vendre par
AUGUSTE MOLIER.

C. GODIN,
Libraire, relieur et papetier,
rue de Chartres, No. 133.

A L'HONNEUR de prévenir ses nombreux clients, qu'à partir du 1er février prochain ses prix de reliures seront réduits comme l'indique le tarif ci-dessous:

Illustration demi-reliure ordinaire, à	$1 00
Cahier de musique ord., et en bon état à	1 00
Semaine littéraire grosseur ord.	50
do do do en long.	75
Fat in quarto demi reliure fil, basane couleur,	1 00
[illegible]	[illegible]
Fat in 12 demi reliure basane couleur,	25
Fat in 18me demi reliure basane couleur,	20
do do do plein et doré sur tranche,	1 50

Malgré la grande réduction de prix de reliures établie par le tarif, les ouvrages qui sortiront de l'atelier de C. Godin continueront toujours à être très soignés comme par le passé. Le but de cette diminution est d'engager les personnes qui ont dans leur bibliothèque une grande quantité de volumes brochés à les faire relier. Les ouvrages seront rendus tous les quinze et fin de chaque mois. Une remise de dix pour cent sera faite aux libraires et aux personnes qui donneront pour cent piastres de reliures à la fois. (Payable comptant.)
30 jan

Fabricant de Fourneaux Economiques.

CLAVEZ & Co.

Rue de Chartres 135, entre Toulouse et St-Louis

ON trouvera dans leur magasin de toutes grandeurs de fourneaux portatifs, et tous les ustensiles nécessaires à la cuisine, à des prix très modérés. 11 août

PAR suite d'arrangemens survenus dans la maison HENRY NOEL, la maison sociale est de puis le 4 mars H. NOEL & GUIRAUD.

Maison H. NOEL & GUIRAUD.
103, rue Royale, 103
VINS & LIQUEURS.

250 barriques vins ord. différentes marques;
25 barriques vin blanc;
100 barils vins blancs Grave, Barsac, Sauterne,
15 barriques Château Laffite,
10 barriques Château Margaux,
15 barriques St-Emilion Laborde,
14 barriques Haut St Emilion,
25 barriques St Julien Médoc;
15 barriques St-Estèphe Médoc;
600 barils Madère, 200 barils Xerès;
800 caisses vins rouges et blancs, Château Margaux, Château Laffitte, St-Julien, Pauterne et Haut-Sauterne;
400 paniers champagne de toute qualité;
140 caisses absinthe (marque Pernod);
100 do kirsch (do);
40 caisses fruits à l'eau de-vie;
80 huilières eau-de-vie de différentes marques;
15 quarts do do do;
MARCHANDISES SECHES.
10 balles guinghams fins et surfins de toutes largeurs;
15 balles madras, parfaitement assortis;
1 balle bretelles assorties;
Mousselines, mouchoirs et robes brodés, &c.
CHAPEAUX DE PAILLE
Pour dames, pour hommes, et casquettes d'enfans.
40 meules fromages de gruyères, premier choix, cigares de la Havane, de toute marque. 9 mars

EN magasin et à vendre—800 paniers huile d'olive Pingniol de 24 onces; 150 do do do 24 1|2 bouteilles;
40 caisses olives assorties;
20 do capres capottes;
15 do cornichons et variantes;
50 do Muscat Frontignan;
50 do eau de fleur d'oranger;
36 do prunes sèches différentes grandeurs;
15 paniers champagne de Elliquot;
150 caisses macaroni et vermicelle.
Par B. TALAMON,
27 fév 182 et 180, rue Royale.

EN débarquement du navire Charles Hill, du Havre, conserves de la fabrique de Joseph Colin, de Nantes, préparées expressément pour le marché de la Californie,
500 boîtes pois et haricots verts,
500 do boeufs rôtis et en daube,
500 do dindes et chapons,
200 do do do, aux truffes,
500 do juliennes et consommés,
500 do pâtés aux truffes,
100 do lait,
1000 do sardines à l'huile.
THOMAS PINET & CO.,
1er mars 123, rue Royale.

$20 de Récompense.

UNE récompense de dix piastres sera payée à quiconque logera dans une des geôles de la ville ou délivrera au soussigné la griffonne SOPHIE. La dite esclave parle français et anglais, elle a la marque d'un coup de fouet sur la joue gauche, taille de 5 pieds 2 pouces et vêtue d'une robe rougeâtre et d'un châle noir. DIX PIASTRES seront payées en sus à la personne qui indiquera où elle a passé la dernière semaine.
R. H. HORN,
27 fév 115, rue de la Vieille-Levée.

$10 de Récompense.

PARTI marron, le nègre nommé CHARLES, appartenant à la succession de John Blaire; ce nègre est âgé d'environ 35 ans taille de 5 pieds 4 pouces, très fort, il parle anglais, français et espagnol, et est arrimeur de profession. Il est très connu dans les environs du marché aux poissons. Les capitaines de navires et les stevedores sont invités à se tenir sur leurs gardes.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de la ville.
6mars PAUL J. GLEISES.

VINAIGRE BLANC—18 demi-barriques vinaigre blanc, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
11mars 17 & 19, rue St-Louis

EN MAGASIN—20 1|2 pipe vin de Sherry couleur pâle, 10 1|4 do do do foncée, 20 1|8 de cognac fine champagne, à vendre par
J. N. CURIEN,
7 mars 32, rue Dumaine.

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de Tableaux à l'encan.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

SAMEDI, 16 Lundi, 18 et Mardi, 19 mars, à midi et à six heures du soir, à l'encan, No. [illegible] rue St-Charles, au premier (galerie de [illegible]), 315 magnifiques Tableaux des meilleurs anciens et modernes, composant la Galerie Hongroise.

Dernièrement arrivée en cette ville, [illegible] bibliothèque en écaille, incrustée et fabriquée pour Louis XIV, par le célèbre [illegible]; Manteaux de cheminées, Bronzes antiques, montres de cheminées et Pendules.

Cette collection se compose des plus belles peintures et objets d'art qui aient jamais été mis en vente aux Etats Unis. La Bibliothèque sera vendue le 19, à 3½ heures précises.

Conditions de la Vente:—Toute somme au-dessous de $400, 60 jours—Au-dessus de $400, 90 jours, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

La galerie est maintenant ouverte au public.

La belle collection de tableaux offerte en ce moment au public mérite toute l'attention des amateurs des beaux arts.

La Galerie Hongroise forme à elle seule une des plus belles collections importées en ce pays; elle appartenait autrefois au prince Collalto et au comte Clecy. Ces gentilshommes, dépouillés de leur fortune par la révolution qui a eu lieu dernièrement dans leur pays se sont trouvés dans la nécessité de vendre tous les objets précieux qu'ils avaient amassés à grands frais. Les autres tableaux ont été reçus d'Italie et faisaient partie des plus belles collections particulières de ce pays. Tous les tableaux sont garantis comme étant l'oeuvre des maîtres auxquels ils sont attribués, et cela sans exagération ni ostentation, car on ne trouvera point les noms de Raphaël, Michel Ange, Titien, Rubens, dont les oeuvres arrivent rarement jusqu'à ce pays.

La bibliothèque est un chef-d'oeuvre de l'art; elle fut faite par Boule pour Louis XIV qui en fit présent à Mme de Maintenon. Les initiales de Maintenon et celles de Louis XIV sont incrustées sur le meuble. Cette bibliothèque appartenait au prince Colalto, et les ornemens de cheminée au comte Allegri de Paris. 13mars

RÉOUVERTURE DU MAGASIN
B. DURAND,
Rue Royale, No. 187.

M. B. DURAND annonce à ses pratiques, qu'il vient de r'ouvrir son magasin de la rue Royale; il invite le public à venir visiter le bel assortiment de marchandises qu'il a en main et qu'il vendra comme par le passé à des prix très modiques. Il se charge toujours de teindre et de blanchir les chapeaux de paille à des prix modérés. Les articles suivants comprennent une partie de son assortiment d'articles français:

Chapeaux pour dames, colons;
Do pour enfant, mantelets, manteaux;
Bonnets pour robes et chapeaux;
Tarlatane pour robes, robes brodées;
Coiffures en fruit, perles pour coiffure, fleurs,
Bracelets, broches, boucles d'oreilles;
Epingles pour la tête, gants, colliers,
Eventails pour dames, carreaux pour bal,
do pour enfans, mouchoirs brodés;
Peignes écaille et autres, glaces pour dentelles;
Articles pour bourses, fil orient;
Rubans pour ceinture, frange, passementerie;
do de velours, et galons;
Velours en pièces, jarretières;
Voilettes de mariée, broches et autres;
Robes de moire, articles pour broder;
Couronnes de mariée, crêpes lisse et autres;
Colliers blancs, dentelles, basin soie;
Livres de messe, voilette blanche et noire;
Guimpes, colcomentant et autres, boutons;
Manchettes blanches, nécessaires, boîtes à ouvrage;
Flacons fantaisie, coffrets en albâtre;
Verres de toilettes et autres, parures pour deuil;
Robes et bonnets de baptême;
Ombrelles et parapluies;
Fournitures pour modes. 9 fév

JOSEPH PLAGNE SAVOISY,
Jardinier Décorateur.

Annonce respectueusement à MM. les Amateurs qu'il se chargera de tous les jardins que l'on voudra bien lui confier. Sa longue expérience à la Nouvelle-Orléans en pratique est également estimée par les personnes qui l'emploie, lui ont jusqu'à ce jour procuré le meilleur témoignage que l'on puisse désirer.

S'adresser à la serre de M. Boeh, rue Royale, et St Antoine, derrière la cathédrale.

N. B. Arbres, arbrisseaux et plantes potagères, à vendre aux prix les plus modérés.
16janv—1m

[illegible] DE COLOGNE

Rue St-Pierre 89, entre [illegible] et Bourbon.

[illegible]

PIANOS.

J. FAIVRE, facteur de pianos
BREVETÉ A PARIS,
Pour le système en fer perfectionné,

A L'HONNEUR de prévenir le public [illegible] PIANOS [illegible]

[illegible]

J. FAIVRE, 47 rue Conti, entre Chartres et Passage de la Bourse.
29 nov

PIANOS
DE
PLEYEL ET D'ERARD.
Présentés à l'Exposition de 1849.

A. PERIER, prévient le public [illegible]

PIANOS A QUEUES A 7 OCTAVES ET DE CONCERT
PICOLOS DROITS ET PIANOS MIGNONS, PETITE FORME OBLIQUE D'ERARD.

Ces PIANOS sont disposés de façon à [illegible]

A. PERIER,
292, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines.
13nov

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques située à l'encoignure des rues Tremé et Esplanade, comprenant quatre grandes chambres et cabinets. Aussi—rez-de-chaussée parfaitement disposé pour une boutique de groceries ou de drogueries ou résidence. Il y a huit chambres à feu, une cuisine en briques à deux étages, divisée en quatre chambres, une bonne citerne, cour pavée, et entrées sur les deux rues. S'adresser à
MARTIN BRODERICK, Chemin du Bayou, près la rue des Remparts.
23 fev

MAISON DE BAINS A LOUER—[illegible] Passage de la Bourse, entre Dumaine et [illegible]. S'adresser à J. F. KIRWIN, 231, rue Julia.
23 fev

A LOUER IMMEDIATEMENT—une maison No. 70, rue Royale, près la rue Bienville. Pour plus amples informations, s'adresser à
JUAN Y DE EGANA,
47, rue Bienville.
20fev

MAISON A LOUER—Une maison neuve à étage située rue du Canal entre Dauphine et Prieur, convenablement distribuée pour une famille. S'adresser au No. 14, rue du Canal.
20 fev

A LOUER—Une belle maison à deux étages, située à l'encoignure des rues St-Thomas et Suzette. S'adresser à
X. LAMBERT,
62, rue des Magasins.
23fév

A LOUER.

Les trois maisons neuves à deux étages en briques, situées à l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, qui viennent d'être terminées, seront louées avec ou sans bail, au choix du locataire.

Ces maisons réunissent toutes les commodités possibles pour les familles, bâtisses à deux étages sur la derrière, cours pavées, hydrants, citernes, etc. Le rez de chaussée de l'encoignure est disposé pour une grocerie et le premier étage pour la résidence d'une famille.

Possession sera donnée immédiatement. S'adresser à PHILIP WILTMANN,
19 nov No. 206, rue Ste-Anne, encoignure Robertson.

Magasins à louer.

Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à
12 jan A. TRUDEAU.

A LOUER—Un bureau au premier étage dans une des meilleures situations de la ville. S'adresser à No. 36, Poydras. 10 jan

A LOUER—La maison encoignure Natchez et Tchoupitoulas, au-dessus du bureau de [illegible]. Cette maison est toute meublée. S'adresser sur les lieux. H. BONNABEL.
29 janv

A LOUER—Le beau magasin No 68, rue des Magasins. Possession en sera donnée le 1er février.
H. A. NORCROSS & CO.
31jv— En liquidation

California Planing & Saw Mill,
Rue de la Levée, No 165, entre les rues du Congrès et de l'Indépendance.

CET établissement a toujours un grand assortiment de planches de pin et de cyprès très secs. Bois de charpente de toutes dimensions et de la meilleure qualité.

Poteaux et lambourdes de cèdre.

Dépôt de ces chevrons préparés avec soin et des voliges passées au moulin.

Cet établissement situé sur le fleuve, a le privilège du wharf, offre un grand avantage et une grande économie de charrois aux navires qui voudraient prendre un chargement de bois de construction.

Sable du fleuve à bon marché.

Les omnibus de la Troisième Municipalité ont leur station près de l'établissement.

Les ordres laissés chez Lindo, pharmacien, rue Condé, 27, entre Ste-Anne et Dumaine, seront promptement exécutés. 7 [illegible]

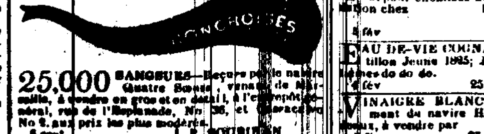

25,000 SANGSUES—Reçues par le navire Quatre Soeurs, venant de Marseille, à vendre en gros et en détail, à l'encoignure de l'Esplanade, No. 56, et [illegible]. No. 2, aux prix les plus modérés.
5 sept J. F. SCHOBIN

Marché Mexicain.

MARCHANDISES pour le marché mexicain ayant droit au draw-back, [illegible] coton en bobines de toutes les numéros, [illegible] do en bobines, 100 et 200 yards [illegible] pour le commerce. LOVE & HOGG,
[illegible] Magasin de Quincaillerie, [illegible], Poydras

VENTES A L'ENCAN.

Vente pour opérer un partage.

Succession de Joseph Domingo Bosque et de dame Lorenza de Chancerel, son épouse.—Belle résidence de famille sur la rue de l'Esplanade et domestiques de valeur.

PAR BONNEVAL & BENIT, Encanteurs.
Bureau, No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un décret rendu par l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 13 février 1850, dans l'affaire de Mlle Siry Felicia Bosque vs. Charles Claiborne, tuteur, etc., etc., action en partage, il sera vendu à l'encan, le mercredi 20 mars prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, les propriétés ci-après décrites:

Deux certains Lots de Terre, situés dans la Municipalité No Un, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Quartier et Dauphine, désignés par les Nos 3 et 4, d'après un plan fait par E. Alton d'Hémécourt, voyer, en date du 5 avril 1849, lequel plan est déposé en l'étude de A. Chiapella, notaire public en cette ville. Lesdits lots ayant les dimensions suivantes:

Le lot No 4 formant l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne, mesure 37 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 105 pieds 6 pouces et 7 lignes, et face à la rue Bourgogne.

Ensemble la belle résidence en briques, à deux étages, cuisine en briques, aussi à deux étages, et les autres améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No 3, contigu au lot sus mentionné, mesure 30 pieds de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Ces deux propriétés seront vendues en bloc.

ESCLAVES.

Janvier, nègre âgé d'environ 23 ans,
George do do 24 ans, cuisinier,
Pierre, do do 22 ans,
Celina, négresse, âgée d'environ 26 ans, domestique de maison, et son enfant âgé de 8 mois.
Marguerite, négresse âgée d'environ 50 ans, avec ses trois enfans:
Rosalie, âgée d'environ 10 ans,
Marcelline, do 6 ans,
Marie Noel, do 3 ans.
Ursule, domestique de maison, âgée de 20 ans, avec ses deux enfans:
Léontine âgée de 6 ans,
Cecilia, âgée d'environ 2 ans.
Félicie, négresse, âgée de 16 ans, domestique de maison.
Toinette, négresse âgée de 34 ans, maladive.
Iphigénie, âgée d'environ 50 ans, blanchisseuse et repasseuse.
Janes, nègre, âgé de 22 ans, domestique de maison.
Théliana, nègre âgé de 40 ans.

Conditions.—Pour les propriétés foncières 1|4 comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

Pour les Esclaves.—Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit.

Les acquéreurs fourniront leurs billets endossés à la satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Dans le cas où les billets ne seraient pas payés à échéance, ils porteraient intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant A. Mazureau, not. public, aux frais des acquéreurs. 14 mars

Jolie et bonne Maison en briques sur la rue Conti.—Terrains sur la rue Douane.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

JEUDI, 21 mars, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,

QUATRE LOTS DE TERRE situés dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Bourbon et Dauphine désignés par les Nos 1 à 4. Le lot No 1 mesure 27 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 59 pieds et 8 pouces. Ensemble la maison qui s'y trouve. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 22 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 82 pieds ou plus, les dits lots ont droit à l'usage d'une allée commune.

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Conti, Remparts, St Louis et Bourgogne, mesurant 37 pieds 6 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de 106 pieds—Ensemble la jolie maison en briques, bien finie, No. 167, contenant quatre appartemens, galerie vitrée, cabinet, dépense, cave, &c., et deux appartemens et cabinets dans l'attique, cuisine en briques à deux étages, contenant 4 pièces, &c., hangar, latrines, citerne, water works.

Conditions.—Pour les terrains, un tiers comptant, le reste à un crédit de 12 et 18 mois; Pour la propriété sur la rue Conti, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $2,000, du le 20 décembre prochain, la balance comptant. 14mars

Deux terrains dans des quartiers bien améliorés—terrains d'encoignure.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

SAMEDI, 16 mars 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis—

Douze lots de terre dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St Antoine, Annette et Prosper et désignés par les lots Nos 1 à 12.

Huit lots de terre dans l'îlet borné par les rues St Bernard, Urquhart, Lucie et Annette, et désignés par les Nos 1 et 3 à 11.

Un terrain de forme irrégulière formant l'encoignure des rues Claiborne et Laharpe, mesurant 63 pieds au plus de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 146 pieds face à la rue Laharpe.

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Champs Elysées et Genie.

Deux terrains situés à l'encoignure des rues Champs Elysées et Force.

Conditions.—Un quart comptant et le reste à un crédit de 6, 12 et 18 mois. 11 mars

Vente positive de quatorze lots de terre situés dans le faubourg Marigny, convenable pour vacherie ou jardin.

PAR BONNEVAL ET BENIT
Bureau No. 54, rue Toulouse.

IL sera vendu le samedi, 16 courant, à midi, à la Bourse St Louis, sans réserve aucune—

Huit Lot de Terre situés dans l'îlet borné par les rues Esperance, Union, Français et le Chemin Public, et joignant contigus. Cette terre est bien desséchée et convient parfaitement pour une vacherie ou un jardin.

Quatre Lots de Terre dans l'îlet borné par les rues Vertu, Union et Bagatelle et sont contigus.

Deux Lots de Terre formant l'encoignure des rues Bagatelle et de la Loi.

Le tout d'après des plans faits par Surgi, architecte, et déposés à la vente.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit de 12 mois, sans intérêt, seulement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, chez [illegible]. 14 mars

2,000 acres de terre situés dans le Texas

VENTE SANS LIMITE
PAR BONNEVAL & BENIT,
Bureau No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu, le samedi 16 courant à midi, à la Bourse St Louis.

1000 acres de terre situés dans le Texas, en [illegible]

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets endossés à la satisfaction [illegible] et sans intérêt et sans hypothèque.
14mars

PAR J. L. CARMAN, encanteur.

Grande vente de tableaux à l'huile

LUNDI, 18 mars, il sera vendu à 11 heures, sans réserve et pour le compte de qui il appartiendra, au salon de crème à la glace, No 52, rue St-Charles, vis-à-vis l'église de St Comp., la magnifique collection de tableaux qui s'y trouve en ce moment exposée—vente positive. La galerie sera ouverte au public jusqu'au jour de la vente. Cette collection, la plus complète et la plus riche qui ait jamais été exposée aux Etats Unis, contient des ouvrages des vieux maîtres, garantis pour tels. Elle contient des ouvrages depuis l'enfance de la peinture jusqu'à nos jours. Nous engageons les amateurs à aller visiter cette galerie, car les mots seuls ne peuvent donner une idée de la valeur des peintures qu'y sont exposées. Il sera également vendu une belle collection de gravures comprenant un assortiment complet des illustrations de Shakespeare, ainsi que trois Daguerréotypes Allemands et appareils complets.

Toutes personnes ou compagnies qui désireront acheter la galerie en bloc sont invitées à faire immédiatement leurs offres, le propriétaire désirant vendre à grand sacrifice. 13 mars

Vins Rouges et Blancs.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI 16 mars, à 1 heure de l'après-midi il sera vendu à l'encan, au magasin No 74, Vieille Levée:

[illegible] caisses vin St Julien-Médoc, 1845,
50 do do St-Estèphe Médoc, 1846,
50 do vin blanc Sauterne.
[illegible] do do Haut Barsac.
[illegible] demi barriques St Estèphe-Médoc.
[illegible] do vin blanc Haut Barsac.
[illegible] do do do
[illegible] do vin blanc
[illegible] caisses vin rouge.
Conditions de la vente. 13mars

Grandes ventes de lots de terres, parfaitement situés pour résidences d'été et face à la Baie St-Louis.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

SAMEDI 23 mars 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,

Dix neuf lots de terre de valeur situés dans le comté de Hancock, Etat du Mississipi, connus autrefois comme la propriété de Bernard Bourgeois, divisés en lots numérotés de No 1 à No 19 inclus, mesurant chacun 100 pieds face au lac Borgne, sur une profondeur variant de 450 à 1650 pieds, adjacent du côté Nord-Est à la propriété du juge Beverly, et du côté Sud Est à celle d'Asa Russ.

Ces lots sont situés à environ 50 milles de la Nile-Orléans et près d'un très beau wharf maintenant en voie de construction, qui sera terminé le 15 avril prochain et mis à la disposition des steamboats.

Un plan approuvé par J. C. Mount, voyer, est maintenant exposé au bureau de l'encanteur, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets garantis par hypothèques sur les propriétés. Dans le cas où les billets ne seraient pas payés à échéance, ils porteraient intérêt à raison de 8 p. 0,0 par an.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12mars

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi, 23 mars 1850, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis—

1o. Deux lots de terre situés au faubourg Marigny, désignés par les Nos 5 et 6, suivant un plan dressé par Joseph Pilié, le 19 mai 1836, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire; lesdits lots de terre sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, le lot No 5 formant l'encoignure des rues St-Antoine et de la Vertu.

2o. Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos 1, 9, 10 et 11 de l'îlet No 59, d'après un plan général dudit faubourg et déposé en l'étude de T. Seghers, alors notaire, le No 1, formant l'encoignure des rues Mandeville et Célestine, mesure 60 pieds de face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Célestine, le lot No 9, formant l'encoignure des rues Mandeville et du Génie, mesure 60 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur et face à la rue du Génie, et les lots Nos 10 et 11, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Mandeville, entre les rues Célestine et du Génie, ont une profondeur de 120 pieds.

3o. DAVID, nègre âgé d'environ 50 ans.

Conditions—Comptant. 5mars

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, annonce à Messieurs les maîtres de salle de billard de la ville et de la campagne qu'il a toujours en dépôt dans son magasin un très grand assortiment de drap de billard, qu'il vend aujourd'hui avec une grande réduction de prix; on trouve également dans son magasin tous les articles en usage dans les dites salles de billard à des prix très réduits. 4 fév

GRAND ASSORTIMENT DE SANGSUES HONGROISES ET MAROCAINES—Arrivé récemment du Havre, par l'Austerlitz, et à vendre chez M. Provost, rue Bourbon, No 230, entre Dumaine et Ste-Anne. 3 janv—6m

CHANDELLE de l'Etoile et Adamantine.—35 caisses de 4 & 6 à la livre, à vendre par
[illegible]fév J P BERCIER, 54, Vieille Levée.

EAU DE VIE.—50 demi barils eau de vie Espagnole 27 degrés.
25 1|2 do do do do do 26 do
En dépôt, à vendre par P. CUSACHS,
[illegible]fév Encoig. Condé et St-Philippe

UNE belle occasion—Toiles françaises pour draps et pour chemises au prix coûtant, pour liquidation chez E VALMONT & Co,
Rue du Canal, No [illegible], près l'allée de la poste

EAU DE-VIE COGNAC—10 demi pipes Castillon Jeune 1825; 20 quarts do do do; 20 huitièmes do do do. A. CARRIERE,
4fév 25, rue de la Vieille Levée.

VINAIGRE BLANC—50 barils, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE,
4 fév 25, rue de la Vieille-Levée.

FRUITS AU JUS—25 caisses assortis, en déchargement du navire Delia Chapin, de Bordeaux, à vendre par
O. VALETON & Co,
1mars 25, rue Tchoupitoulas.

CAFE DE RIO—500 sacs café, à vendre par
MITCHEL & MASENDORFF,
1 mars 36 rue Poydras

VENTES A L'ENCAN.

Maison au faubourg Tremé.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Bureau rue Toulouse No 59.

JEUDI prochain, 21 de mars, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu, une maison toute neuve, à deux étages, située rue Prieur, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, bâtie sur un terrain mesurant 24 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 36 pieds 10 pouces en lignes parallèles; la maison se compose de quatre appartemens, deux dans le haut avec un cabinet, et autant dans le bas; les chambres sont de 13 pieds carrés et sont tapissées, avec cheminées dans chaque, et balcon au premier, sur le devant et sur le côté, avec une galerie dans le bas, et une porte d'entrée face à la rue, cuisine basse avec une grande cheminée, cour carrelée en briques du lac, puits avec citerne et latrines, &c. Le tout d'après le plan exposé à la Bourse. Les portes du dehors sont en jalousie ou persienne, le tout vitré et peint. On engage les acheteurs à la visiter avant la vente: elle est louée $15 par mois. Conditions—Moitié comptant, balance à 6 et 12 mois avec hypothèque seulement, et 8 p. 0|0 l'an d'intérêt éventuel. 15 mars

Vente pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 16 mars 1850, à midi, à la Bourse de la Cité, rue S. Louis:

La négresse Henriette, d'environ 31 ans, avec son fils James, âgé de 6 ans. Henriette est blanchisseuse et repasseuse, faisant la cuisine américaine.

Ben, d'environ 11 ans, domestique très intelligent—Tous garantis sous tous les rapports.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 15 mars

Toiles allemandes et vente par catalogue de Marchandises Sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.

LUNDI, 18 mars, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan No 8, rue du Canal—

Une facture de toiles allemandes, à chemises et 100 colis et lots marchandises de saison, telles que, coutils fil, foulards, coton, mousselines laines, mousselines raies et à carreaux, toiles à draps, mousselines imprimées, organdis, ginghams, indiennes, dentelles, bas, cols et chemisettes brodés, châles, chemises, coton, bretelles, drap d'été, batistes, alpacas, &c. &c. Conditions libérales.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 15 mars

Résidence dans le faubourg Tremé, rue St Claude, entre St-Philippe et Ursulines.—Vente sans réserve.
PAR BONNEVAL & BENIT
Bureau rue Toulouse, No 54.

IL sera vendu à l'encan, le samedi, 16 courant, à midi, à la Bourse St Louis, sans réserve,

Un terrain situé au faubourg Tremé, îlet borné par les rues St Claude, St-Philippe, Remparts et Ursulines, mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue St Claude, sur 64 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison briquetée entre poteaux, de trois appartemens, galerie, cuisine double, galetas, deux cabinets, deux citernes, puits, latrines, etc.

Le tout d'après un plan déposé à la Bourse.

Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1000 dû le 25 au 28 janvier 1851, et la balance comptant.

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 mars—3

Terrains de choix, sur les rues Commune et Carondelet, Seconde Municipalité.—Pour clore des intérêts conjoints.
PAR J. A. BEARD, Encanteur.

SAMEDI, 30 mars 1850, à midi, à l'Arcade de Banks, sans réserve et pour clore des intérêts conjoints, il sera vendu, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Neuf terrains, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St Charles et Carondelet, numérotés 1 à 9 inclusivement. Le lot No 1 est encoignure des rues Commune et Carondelet et a une façade de 21 pieds 2 pouces sur la rue Commune, et une profondeur et façade de 83 pieds 11 pouces 2 lignes sur la rue Carondelet, ce terrain dans le fond en a plus que 19 pieds 3 pouces 5 lignes—Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 ont chacun 21 pieds 2 pouces de face à la rue Commune sur une profondeur de 87 pieds 11 pouces 2 lignes, et dans le fond 19 pieds 3 pouces 5 lignes—Les lots Nos 7, 8 et 9 ont face à la rue Carondelet—Le No 7 a 23 pieds face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 115 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne des lots du fond de la rue Commune, 112 pieds 6 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 8;—Le lot No 8 a la même façade sur la rue Carondelet, et une profondeur de 112 pieds 6 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 7 et 109 pieds 3 pouces 4 lignes sur le côté du lot No 9. Le lot No 9 a la même façade sur la rue Carondelet, sur une profondeur de 109 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 8, et ayant dans le fond 16 à 42 pieds 5 pouces 7 lignes, et courant à une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes, où il forme 30 pieds 5 pouces 2 lignes. Toutes ces propriétés sont amplement décrites sur un plan tiré par C. A. Hedin, architecte et ingénieur, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public. Elles sont dans un des plus beaux quartiers mercantils de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque sur les propriétés avec six pour cent d'intérêt, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et s'ils n'étaient pas payés à l'échéance, huit pour cent par an jusqu'au final paiement.

Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire aux frais des acquéreurs. 13 mars

Vente sans réserve de terrains dans les Municipalités Nos 1 et 3, et à Lafayette. Pour cause de départ

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 16 mars 1850, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis—

Trois lots de terre situés à Lafayette, désignés par les Nos 15, 16 et 17 de l'îlet 24. Borné par les rues Josephine, Howard et Jackson, ayant chacun 30 pieds de face [illegible] sur la rue Joseph, ne sur 100 pieds de profondeur.

Deux lots de terre situés au faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Craftorne et St Jean Baptiste, ayant chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 126 pieds de profondeur, lesdits lots forment l'encoignure des rues Français et St Jean Baptiste.

Onze lots de terre formant l'îlet [illegible]

Quatre lots dans l'îlet renfermé par les rues Claude, Lecian, St Jean Baptiste et Caroline, mesurant 30 pieds de face à la rue Claude sur 120 pieds de profondeur.

Trois lots dans l'îlet Indépendance entre Casacalvo et Grands Hommes, ayant chacun 32 pieds 5 pouces de face sur 95 pieds de profondeur.

Deux lots de terre dans l'îlet entre Derbigny et Roman, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur. Ces deux derniers terrains sont très bien élevés.

Les plans des dites propriétés seront déposés à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente par devant [illegible] aux frais des acquéreurs. 13 mars

Succession de Balthazar Saulet
PAR N. VIGNIÉ.
L. Ferrand, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse Jefferson, en date du 19 décembre 1849, il sera vendu à l'encan public, lundi, 18 mars 1850, à midi, à la résidence de Walter Robken, à l'encoignure des rues [illegible] dans la ville de Lafayette, pour le compte de ladite succession, les esclaves suivans:

Augusta, mulâtresse, âgée de [illegible] ans.
Marianne, négresse, [illegible]
Ensemble ses deux enfans, Charles, âgé de 9 ans, et Emme, âgée de 7 ans.
Charlotte, négresse cuisinière, âgée de 40 ans,
Azélie, mulâtresse, [illegible]
[illegible]
Agnès, négresse, âgée d'environ 30 ans
Et son enfant, Azema, 1
Anne, négresse, âgée d'environ 50
Charlotte, mulâtresse, [illegible]
Harriet, négresse 30
Fine, 45
Maria, négresse, âgée d'environ 38
Ensemble ses trois enfans, Isaac, âgé de 7 ans, Jane, âgée de 3 ans et Henry, âgé d'un an.

Termes et conditions—Un quart comptant et le reste à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets à la satisfaction garantis par hypothèque spéciale [illegible]. Lesdits billets qui ne seront pas payés à leur échéance, porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement, et ce nonobstant toute prolongation. Les actes de vente par devant F. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13mars—3t

Vente de propriétés de grande valeur, situées dans la Première Municipalité, par ordre des commissaires de la caisse d'amortissement générale.

PAR BONNEVAL & BENIT
Bureau, 54, rue Toulouse

IL sera vendu à l'encan le lundi 18 mars prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, en vertu d'une résolution adoptée par les commissaires de la Caisse d'Amortissement Générale, en date du 23 de février 1850, les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

1o—TROIS LOTS DE TERRE, ensemble les magasins en briques à 3 étages qui s'y trouvent dans l'îlet et borné par les rues Levée, Douane, Clinton et Bienville et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le Lot No 1 mesure 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 87 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue de la Douane, et 83 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 83 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 80 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 80 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 76 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne vers la rue Bienville.

DEUX LOTS DE TERRE ensemble les magasins en briques à 3 étages qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par le Chemin Public, les rues Gallatin, Hôpital et Quartier et ayant les dimensions suivantes:

Le lot No 1 mesure 26 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au Chemin Public, 26 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, 59 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Hôpital et 63 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue du Quartier.

Le lot No 2 mesure 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 56 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

3o—TROIS LOTS DE TERRE ensemble les magasins en briques à 3 étages qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Chemin Public, Ursulines, Gallatin et Hôpital, et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 1 mesure 25 pieds 11 pouces et 2 lignes de face au Chemin Public, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 79 pieds 1 pouce et 1 ligne sur la ligne vers la rue de l'Hôpital, et 75 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds 11 pouces 2 lignes de face au Chemin Public, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 75 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 72 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 25 pieds 11 pouces et 2 lignes de face au chemin public, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 72 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2 et 68 pieds 10 pouces sur la ligne vers la rue des Ursulines.

4o—UN LOT de terre ensemble le magasin en briques qui s'y trouve, formant l'encoignure Est des rues Ursulines et Gallatin, en face du marché aux légumes, mesurant 28 pieds de face à rue des Ursulines, 86 pieds de face et profondeur à la rue Gallatin, 45 pieds 11 pouces sur la ligne vers la rue de l'Hôpital et 29 pieds 7 pouces sur la ligne vers le chemin public.

Le tout conformément aux plans faits par Louis H. Pilié, architecte.

CONDITIONS:

Un tiers comptant, un tiers à un an, un tiers à deux ans de crédit, en billets portant six pour cent d'intérêt et hypothèque jusqu'à parfait paiement, consécutivement.

Les actes de vente pardevant Amédée Hermann, notaire public, aux frais des acquéreurs.

(Signé) A. D. CROSSMAN,
27 fév Maire

LIQUEURS—10 caisses de 12 bouteilles chaque, kirsch.
20 caisses de 12 bouteilles chaque, absynthe.
3 do 12 do 40 Liqueurs assorties, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
11mars 17 & 19, rue St-Louis

CHARBON PULVERISÉ—15 boucauts charbon pulvérisé de Philadelphie pour l'usage de distilleries, attendu par la barque Convoy, et à vendre par X. LAMBERT,
5 mars 62, rue des Magasins

VENTES DE CE JOUR.

Groceries—Groceries.
PAR CHS. MAILLOT.
A. Blache, Encanteur.

VENDREDI 15 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu à l'encoignure des rues Remparts et Bienville,

Le fonds d'une Grocerie bien achalandée.
Conditions—comptant. 14mars

Café de l'Etat de la Louisiane.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI 15 mars, à onze heures, il sera vendu à l'encan, sans réserve, encoignure des rues Bienville et Marais, le café de l'Etat de la Louisiane, avec son mobilier, barre, liqueurs, vins, etc. etc. Le loyer est de $70 par mois, avec bail échéant le 31 juillet 1852.
Conditions à la vente. 11 mars—5

VENTE A CRÉDIT.
987,350 *Cigares de la Havane.*
PAR MORPHY & NEVIUS.

VENDREDI 15 mars 1850, à 10 heures A. M. il sera vendu, au magasin de MM. Laborde et Xeques, importeurs de cigares, No 3, Front Levée, entre les rues Canal et Crossman, vis-à-vis les steamboats de la Première Municipalité:

987,350 cigares garantis importés de la Havane, comprenant en partie des marques de premiers choix et qualités. La grande variété et l'importance du stock est digne de fixer l'attention des acheteurs.

Les conditions libérales seront publiées dans les catalogues qui seront prêts mardi 12 courant. Pour les catalogues contenant une description complète, s'adresser à MM. Laborde & Xeques ou Morphy & Nevius, 57, rue des Magasins. 7 mars

Succession de feu Dominique Seghers.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 3, 01. En vertu d'un décret rendu le 16 et le 26 janvier 1850, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le vendredi 15 de mars 1850, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de

Cinq lots de terre avec les bâtisses qui se trouvent dessus, situés rue de la Levée, entre celles Toulouse et St Louis désignés sous les numéros 72, 73, 74, 75 et 76, et ayant une forme irrégulière, les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No. 72 mesure 21 pieds 2 1|2 pouces de face à la rue de la Levée, sur 118 pieds 8 pouces sur la ligne limitrophe au lot No 73, et 16 pieds sur l'autre ligne du côté de la rue St Louis de ce terrain, tenant à angle droit 5 pieds 4 pouces et 2 lignes, le dit lot a une seconde profondeur de 25 pieds 5 pouces et mesure dans le fond 25 pieds 5 1|2 pouces.

Le lot No 73 mesure 19 pieds 9 1|2 pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces et mesure sur la ligne du fond 19 pieds 10 1|2 pouces.

Le lot No 74 mesure 19 pieds 9 1|2 pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces et mesure sur la ligne du fond 10 pieds 6 pouces.

[illegible]

Le tout tel qu'il est plus amplement désigné [illegible]

Conditions—Pour les cinq lots et bâtisses [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Vente au comptant, d'une maison haute, face à la rue des Bons-Enfans, pour clore une société

PAR N. VIGNIÉ.

MERCREDI [illegible] à la Bourse St Louis, [illegible]

[illegible]

Horticulture Française

PAR N. VIGNIÉ, [illegible]

MARDI [illegible]

[illegible]

PAR H. DOMINGON

[illegible]

Terre de valeur dans la paroisse Jefferson

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

Conditions—Un tiers [illegible] et [illegible] de crédit [illegible] 15 mars

Vente sans réserve de très beaux terrains situés à Alger près du fleuve et faisant face en partie à l'Hippodrome

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

MERCREDI, 20 mars 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

24 lots de terre situés à Alger, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Pierre, [illegible] et [illegible]

[illegible]

Les lots Nos 13, 14, 15 et 16 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Boris, sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos 19, 20, 21 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Poudrière, sur une profondeur de 120 pieds.

Les lots 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Poudrière sur une profondeur de 130 pieds.

Conditions—Un quart comptant et le reste à un crédit de 6, 12 et 18 mois. 12 mars

ESCLAVE CREOLE.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI 16 mars, à midi, il sera vendu, à la Rotonde de la Bourse St Louis

La griffonne ARSENE, âgée de 31 ans, avec ses deux enfans, Evenia âgée de deux ans et demi, et une petite fille d'un mois; elle est bonne cuisinière et domestique de maison, garantie de tous les vices et maladies prévus par la loi. Elle est boiteuse d'un pied.

Conditions—Comptant. 11 mars—6

Terres à sucre de premier choix sur le bayou Barataria—Et Plantations dans la paroisse St-Bernard.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

MERCREDI, 20 mars 1850, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu à l'encan, les terres et plantations de valeur qui suivent:

1o—30 arpents de belles terres à sucre, face au grand Bayou Barataria sur 40 arpents de profondeur, commençant au bayou Cholon, vis-à-vis le chemin public, venant du Mississipi.

2o—Une autre portion de terre, touchant la précédente et de mêmes dimensions. Le tout joignant la belle plantation sucrière de M. Andrew Hodge.

3o—Une plantation améliorée dans la paroisse St-Bernard, à trois milles au-dessous de la ville de la Nile Orléans, sur la même rive, limitée à la partie supérieure par la briqueterie appartenant à la succession de L. G. Hilsberg, et à la partie inférieure par la résidence de M. Bienvenu.

La dite plantation mesure un arpent 92 pieds et trois pouces face au fleuve, sur 80 arpents de profondeur, sur une ligne ouvrant à 2 degrés, 5 minutes, 40 secondes de sorte qu'il y a environ 2 arpents 36 pieds et 2 pouces de largeur sur le côté Sud du chemin de fer du Golfe du Mexique, à partir de ce point continuant à s'étendre et à s'ouvrir dans la même proportion sur la même profondeur, et mesurant en tout environ 236 arpents 83 yardes et 9 pieds de superficie.

La batture sur la face au fleuve est en croissance continuelle et parfaitement appropriée pour une briqueterie.

La terre est neuve, élevée et très susceptible d'une bonne culture jusqu'à une profondeur de 40 arpents à partir du fleuve. Il existe un canal au fond de cette terre, lequel donne de grandes facilités pour le transport du bois à brûler, des planches, &c. &c.

Les améliorations consistent en une maison contenant 5 chambres avec galerie devant et derrière, construite sur piliers en briques de 4 pieds de hauteur, cuisines, infirmerie, cases à nègres, écuries &c. &c.

Conditions—1o pour la plantation sur le fleuve l'acheteur assumera le paiement d'un stock note pour $3,589, échéant le 11 avril 1850 et 90 actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payables et remboursables, conformément à la charte de la dite banque; pour la balance du prix d'adjudication, un quart comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, sur billets portant hypothèque sur la propriété.—2o pour les terres de Barataria, un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit sur billets portant hypothèque sur la propriété, avec intérêt de six pour cent par an à dater de la vente.—Dans tous les cas, si les billets n'étaient pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt de huit pour cent par an.

Les actes de vente devant [illegible] notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 mars

PAQUEBOT DU LAC.
STEAMER OLIVIA, Capt. J. W. HOFFMAN.
POUR MANDEVILLE,
Lewisburg, Madisonville, Covington et tous les ports intermédiaires.

LA Compagnie de Navigation du Lac ayant acheté le steamer OLIVIA pour faire le service du Lac, recommande ce bateau aux voyageurs et aux chargeurs, et sollicitent leur patronage.

L'Olivia partira de l'extrémité du rail road Pontchartrain, mardi prochain, 19 courant après l'arrivée des chars de 11 heures ainsi que tous les jeudis samedi et mardi de chaque semaine. Pour le retour, il partira de Covington à 7 heures A. M. le lundi, mercredi et vendredi.

On donnera avis lorsque les départs quotidiens commenceront. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine Hoffman, à bord ou à
E. ROCHEREAU & Co,
15 mars 17 et 19, rue St Louis

POUR POINTE A LA HACHE et Canal RAPELET.

FASHION capt. Jourdan Martin, fera les voyages réguliers deux fois par semaine durant toute la saison. Il partira du Canal Rapelet tous les mardis à 10 heures A. M. et reviendra en ville les mercredis soir, pour repartir pour Pointe à la Hache les vendredis à 10 heures A. M. et revenir les samedis soir.

Ce bateau ainsi que ses machines et ses bouilloires ne sont en service que depuis un an. Les emménagements sont très confortables. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
MAUNSEL WHITE & CO.

PAQUEBOT REGULIER DE DONALDSONVILLE.

Le steamboat GENERAL TAYLOR commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Donaldsonville, partira de la Nouvelle-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures A. M. et de Donaldsonville, tous les mardis, jeudis et samedis, à 6 heures A. M. Ce paquebot prendra du fret et des passagers à des prix réduits.

Prix du passage—$2.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. WRIGHT, enc. Natchez et Tchoupitoulas ou au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue St Louis. 20 fév—1m

POUR BALISE. Passe la Sud-Ouest et la Côte—Deux voyages par semaine—Le steamer bon marcheur MONTANA capitaine A. Larose, partira de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 10 heures A. M. et sera de retour en ville le lundi soir.

Il partira de nouveau pour Pointe-à-la-Hache tous les mercredis à 10 heures A. M. et sera de retour en ville le jeudi soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis, Nouvelle-Orléans.
CHS DE BLANC.
2 mars 10, rue de la Nouvelle Douane

MALLE DES ÉTATS-UNIS.
Pour Bayou-Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et la Côte.

Le magnifique steamboat PRINCESS, [illegible] partira régulièrement comme suit: tous les DIMANCHES à 5 heures P. M. [illegible]

[illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
OAKEY & HAWKINS, 66, rue Gravier
MARTIN GORDON, 31 rue Camp.

POUR CHAGRES, par la voie de la HAVANE—

Le steamer de la malle des E.-U. FALCON, du port de 1000 tonneaux, [illegible] commandant, partira [illegible] VENDREDI 15 [illegible]

Prix du Passage:

Pour Chagres dans les salons,	$80 00
[illegible]	$65 00
[illegible] entrepont,	[illegible]
[illegible]	$45 00

[illegible]

PAQUEBOT DE CHARLESTON ET LA HAVANE.

Malle des Etats-Unis pour Charleston et la Havane via Savannah et Key-West.

Le magnifique steamship ISABEL, [illegible]

Prix du Passage.

De la Havane à Charleston	$40
[illegible] Key West	20

[illegible]

POUR LA HAVANE [illegible]

POUR LE HAVRE [illegible]

POUR LE HAVRE [illegible]

POUR BORDEAUX [illegible]

POUR NEW-YORK—Ligne de [illegible]

Pour San Francisco, Californie [illegible]

POUR LIVERPOOL [illegible]

[illegible] 5 février 1850.

[illegible]

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat. 13fev—30f

TEXAS.
Castro's Colonie.

DEN Emigranten, welche von dem Unterzeichnete [illegible] Contract zwischen ihm und der Republik Texas, in Texas eingeführt wurden, wird [illegible] Acte der Legislatur vom —— Januar d. J. [illegible] Mann zu [illegible] und Quantität Land berechtigt sind, [illegible] in Europa zu diesem Ende gezeichneten [illegible] Vertrage bestimmt wurde.

Um das Nähere wende man sich in portofreien Briefen an den Unterzeichneten in Castroville, Medina county. H. CASTRO. 13fev—3m

COLONIE CASTRO AU TEXAS.

LES émigrants conduits au Texas par le soussigné d'après un contrat passé entre lui et la République du Texas, sont prévenus que d'après un acte de la Législature sous date du mois de janvier 1850 chaque famille ou chaque personne ont droit à la patente pour la quantité de terres stipulées dans le contrat signé et délivré en Europe à cet effet.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné à Castroville, comté de Medina.

Les lettres devront être affranchies.
H. CASTRO.
14 fev—3m

LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment des articles suivants, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés.

Jambons de Westphalie; idem idem Duffields; boeuf sec préparé par Stagg & Shays; jambons à l'étouffée, champignons secs; sardines au beurre et à l'huile; fromages de Limbourg; moutarde de Maille; pâte de Guayave; fruits au vinaigre assortis; liqueurs superfines idem; vieux cognac de 1811, truffes, pâtés de foie gras, pâtés truffés; petits pois, cèpes et champignons; eau de fleurs d'oranger triple; vins de Bordeaux en barriques; idem idem idem caisses; idem idem Bourgogne, idem idem champagne rouge non mousseux; figues sèches, &c., &c.

FERROS FERRES,
11 mars—1m Encoig. Royale et Dumaine.

EAU DE VIE—54 demi, 351 quarts et 300 huitièmes de pipes eau de vie des marques suivantes:

Ph. Godard—Castillon, 1815—Castillon, 1825—Castillon, 1me preuve—Martell & Co—Marquet, La Fontaine—A. Seignette—St Charles—A. Camus—J. J. Dupuy.

A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
11 mars 17 & 19, rue St-Louis